

Les filles et les garçons doivent impérativement se faire inscrire à la mairie de leur domicile dans le mois de leur seizième anniversaire, afin d'être recensés. Cette demande permet :

- De les inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique ainsi qu'à l'examen du permis de conduire.
- D'assister à la journée d'appel de préparation à la défense
- D'être inscrit automatiquement sur les listes électorales